

Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du règlement numéro 413
modifiant le règlement numéro 338, établissant la tarification
applicable au service de vidange des boues de fosses septiques**

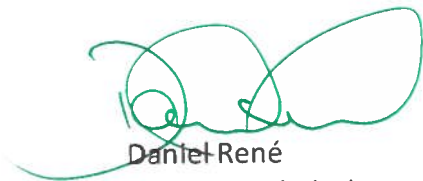
Le 8 février 2022

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la suite d'un avis de motion donné le 10 janvier 2022 par Monsieur André Bougie, Conseiller, le règlement numéro 413 modifiant le règlement numéro 338, établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques a été adopté lors de la séance régulière du Conseil le 7 février 2022.

Le règlement numéro 413 modifiant le règlement numéro 338, établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosses septiques entre en vigueur à compter de la publication du présent avis.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.



Daniel René

Directeur général et secrétaire-trésorier